3 1761 05506867 0

Servetus, Michael
Claparède, Th
Pour Michel Servet.

BX
9869
S4C63
1902
c.1
ROBARTS

Pour

Michel Servet

27 Octobre 1553

PRIX: 15 CENTIMES

GENÈVE
LIBRAIRIE CHe EGGIMANN & Cie, RUE CENTRALE, 1

1902

POUR

Michel Servet

LES

PUBLICATIONS RELATIVES A MICHEL SERVET

PAR

Th. CLAPARÈDE

Suivi de quelques pages détachées de divers auteurs

PRIX : 15 CENTIMES

544048
2.7.52

GENÈVE
IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE DES VOIRONS, 10

1902

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Pour Michel Servet

Les regrets que suscite le souvenir de la condamnation et de la mort tragique de Michel Servet sont unanimes à notre époque. Ils ont été exprimés de mille manières, par des voix souvent éloquentes, ils le sont couramment, on peut dire, dans les conversations, les livres ou les journaux. Personne ne songe plus à nier aujourd'hui qu'une erreur lamentable a été commise au XVIme siècle dont Servet s'est trouvé l'infortunée victime.

Ces regrets sont sincères, mais ils sont restés jusqu'ici individuels. Leur donner libre cours, c'est bien, mais n'y aurait-il pas quelque chose de plus à faire? Genève ne se doit-elle pas à elle-même de réparer dans la mesure du possible l'acte fatal accompli en son nom? Le moment ne serait-il pas venu, en un mot, de procéder, par une manifestation dont la forme est à étudier, à la réhabilitation publique de Michel Servet?

On a émis, il y a longtemps déjà, le vœu

qu'un monument fût élevé à sa mémoire. Cette idée s'est fait jour de nouveau de divers côtés ces derniers mois. Nous ne sommes point de ceux qui tiennent à multiplier sans raison les statues et les bustes, et nous n'attachons qu'une importance très relative à cette façon de consacrer nos gloires. Comme on l'a remarqué souvent, il y a des noms qui sont assez grands, des illustrations assez indiscutées, pour se passer de monuments commémoratifs. Nous croyons cependant qu'il est toujours permis de recourir au bronze ou à la pierre lorsqu'il s'agit de symboliser quelque grande et noble pensée. C'est là une manière très naturelle de donner une expression tangible et durable aux sentiments qui remplissent nos cœurs. Combien la chose n'est-elle pas plus naturelle encore lorsque ces sentiments sont ceux d'une population tout entière !

De tous temps et chez tous les peuples, les hommes ont aimé marquer de quelque façon la place où reposent les corps de ceux qu'ils ont perdus; ils entourent leurs tombes de soins pieux et manifestent ainsi leur attachement à de chères mémoires. Or, n'oublions pas que cette tombe que nous ne refusons à aucun de ceux qui nous quittent, Servet ne l'a jamais eue. Cette considération seule devrait suffire,

à défaut de tout autre titre, à faire admettre sans contestation qu'il n'y a rien d'exagéré à demander qu'à l'heure où il reconquiert formellement l'estime de grand nombre et recueille les regrets de notre génération, une simple pierre au moins consacre son souvenir. N'est-ce pas d'une élémentaire convenance ? Mais cet homme n'a-t-il pas doublement droit à un témoignage de ce genre, lui qui fut fauché dans la fleur, à l'âge de 42 ans, alors que, par son caractère et ses dons remarquables, et malgré les défauts certains que son histoire nous révèle, il serait sans doute, s'il avait pu vivre toute une vie, une des gloires incontestées de l'humanité ?

Quoiqu'on en puisse penser, nous laissons à nos concitoyens le soin de voir sous quelle forme il pourrait être donné satisfaction au légitime désir d'une réparation publique sanctionnant ainsi la réhabilitation morale et tacite dont la mémoire de Servet a dores et déjà bénéficié. Nous attirons l'attention sur ce fait que c'est dans un an et deux mois, soit le 27 octobre 1903, que s'accomplira le 350me anniversaire de la mort de Servet sur le bûcher de Champel. Cette date se prêterait tout particulièrement bien à l'organisation d'une manifestation. [1]

[1] Il convient de rendre hommage ici à la pensée qui

Donner ainsi à la réhabilitation de Servet une forme concrète et qui la rendrait indiscutable et définitive, ce serait accomplir un acte de justice. Mais ce serait aussi, à un autre point de vue, faire œuvre d'apaisement. En effet, si l'histoire a suffisamment élucidé aujourd'hui les sombres péripéties du procès de 1553, et si chacun s'accorde à déplorer le lugubre dénouement qui lui fut donné, on ne peut pas dire encore, malheureusement, que cette « question » de Servet ait cessé d'en être une, qu'elle soit absolument « classée » et qu'elle ait perdu tout caractère irritant. Hélas, grâce aux susceptibilités de parti ou d'opinion et grâce aussi à l'ignorance des faits exacts qui se trahit encore chez beaucoup de gens et qu'explique la complexité des causes premières et des responsabilités, le nom de Michel Servet soulève encore trop souvent des animosités et on le voit servir de prétexte à d'aigres paroles, à des reproches, à de la méfiance, à d'impardonnables railleries. La personnalité même de Servet est bien innocente de tout cela, mais il nous semble qu'un acte de réparation serait de nature à mettre

a inspiré le Conseil municipal de Plainpalais lorsqu'il a donné, il y a une dizaine d'années, le nom de Michel Servet à un chemin du quartier de Champel.

un point final à l'ère déjà bien longue de ces stériles discussions.

On ne cache pas une plaie pour la guérir, cela ne ferait qu'envenimer le mal ; on l'examine et on la soigne. Il y a de même, en histoire, des faits douloureux, sur lesquels vouloir faire le silence malgré tout ne sert qu'à prolonger l'état de malaise qu'ils ont déterminé. Mettre en pareil cas les faits en pleine lumière est en somme ce qu'il y a de mieux à faire. C'est pourquoi nous aimerions que chacun connût davantage cette triste page de notre histoire. Et c'est pourquoi aussi nous croyons utile de publier le présent opuscule, non pas certes pour la raconter à nouveau, car elle l'a été bien des fois et très à fond, ni pour ajouter nos commentaires à ceux des écrivains compétents qui se sont livrés à cette étude, mais uniquement pour rappeler les nombreuses et remarquables publications qui existent dans nos bibliothèques et qui peuvent permettre à tous de s'orienter dans l'examen de la question et de se former un jugement.

Nous donnons en premier lieu une note du regretté pasteur Th. Claparède, qui forme comme une courte introduction à cette étude ; elle avait été présentée, croyons-nous, à la Société des Sciences théologiques en 1880 et

n'avait pas encore été livrée à l'impression. Nous la faisons suivre de quelques pages détachées de divers auteurs de notre siècle, la plupart bien connus à Genève, qui se sont occupés de Michel Servet. Hâtons-nous de dire que ces fragments ont été réunis presque au hasard et que leur assemblage hétérogène ne vise nullement à former un tout. Si nous donnons ici ces citations, ce n'est point pour dispenser de lire les ouvrages auxquels elles sont empruntées, mais au contraire pour inciter à la lecture des dites publications, que nous estimons très nécessaire [1].

Nous croyons que l'étude de cette question, si attristante qu'elle soit, est bien faite pour nous attacher davantage à notre chère patrie, car elle montre, elle aussi, à quelles circonstances et à quelles personnalités éminentes nous devons les principes qui ont fait la grandeur de son histoire, alors même qu'ils ont été méconnus pour un temps. Et d'autre part, tout en dissipant certaines préventions des uns, tout en donnant aux convictions des autres une assise plus solide, semblable étude ne peut que

[1] On les trouvera toutes, ou à peu près, à la Bibliothèque publique de Genève. Et une fois mis sur la voie, on sera conduit aisément à poursuivre plus loin cette lecture, car nous aurions pu citer aussi MM. Henri Fazy, Ch. Borgeaud et bien d'autres encore.

servir la cause de la tolérance et de la justice ; celui qui a pesé le pour et le contre, qui s'est rendu compte des faits, aussi bien dans leur ensemble que dans le détail, juge avec plus de modération et devient apte à comprendre qu'une œuvre de vérité peut et doit être poursuivie pour elle-même, en dehors de toute passion hostile et de toute considération de parti.

Alex. C.

Genève, 27 août 1902.

LES PUBLICATIONS

RELATIVES A

Michel SERVET

Notre siècle est, par excellence, le siècle de la critique historique. On a souvent, et avec raison, fait ressortir l'importance qu'il attache à réviser les jugements sommaires du passé. Aussi ne saurions-nous être surpris que la condamnation prononcée contre ce malheureux Servet dont l'histoire associe indissolublement le nom à celui de Calvin ait été examinée et discutée à nouveau. Elle devait l'être, et, depuis quelques années surtout, plusieurs érudits se sont attachés à étudier la vie et les opinions de cet homme pendant bien longtemps assez mal connu, encore aujourd'hui fort diversement jugé, mais en tout cas, chacun est d'accord sur ce point, infortunée victime de l'intolérance de son siècle.

Nous ne venons nullement présenter ici nous-même un travail sur Servet ; mais nous avons pensé qu'une simple énumération, accompagnée de quelques renseignements explicatifs, des principaux ouvrages qui, en divers temps, et surtout à notre époque, lui ont été consacrés, pourrait, à elle seule, avoir un certain intérêt. Nous nous sommes surtout aidé, pour dresser ce catalogue, de la notice développée publiée l'an dernier sur Servet par M. le past. Ch. Dardier, sans toutefois prendre exclusivement cet auteur pour guide, et en joignant à ses informations les résultats de quelques recherches personnelles.

Les travaux relatifs à l'homme qui nous occupe ont été, dans le passé, assez peu nombreux. Au moment de sa mort, l'approbation donnée soit par les protestants, soit par les catholiques au supplice du docteur espagnol fut, on le sait, presque générale. Quelques voix isolées seules osèrent blâmer ce meurtre juridique, et, parmi elles, on doit signaler celle de Séb. Castalion, qui, dans son livre *De Haereticis*, publié sous le pseudonyme de Martinus Bellius (1554), prononça ces remarquables paroles, malheureusement restées sans écho : « Lorsque les Genevois ont mis à mort Servet, ils n'ont pas défendu une doctrine, ils n'ont fait que tuer un

homme... Servet n'ayant combattu Calvin qu'avec des raisons et par des écrits, c'est avec les mêmes armes qu'on aurait dû combattre Servet... On ne surmonte le mal que par le bien ; on ne dissipe les ténèbres que par la lumière, et non par l'épée ».

Dès lors, pendant de longues années, un silence presque complet règne autour du bûcher de Champel. C'est au 18e siècle seulement que l'attention se reporte sur la personne et sur la tragique histoire de Servet. Divers auteurs entreprennent alors l'étude de sa vie et font connaître certaines particularités de son procès. Mais, à ce moment, l'opinion publique s'est transformée ; c'est vers Servet que se tournent les sympathies de plusieurs, et le blâme de sa mort commence à rejaillir sur Calvin.

Le premier en date des auteurs de cette époque est le pasteur Michel de la Roche, auteur 1° d'une publication anglaise (1712), 2° d'un travail en français inséré dans la *Bibliothèque anglaise* d'Amsterdam (1717). De la Roche avait, paraît-il, vu les pièces des Archives de Genève. Puis viennent une thèse d'Allwœrden, *Historia Michaelis Serveti* (1727), soutenue à Helmstaedt sous la présidence du professeur Mosheim, et deux travaux de Mosheim lui-même (1748 et 1750). Enfin des «Mémoires

pour servir à l'histoire de Michel Servet », insérés dans les *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, publiés par l'abbé d'Artigny (1749). Ces mémoires renferment pour la première fois les pièces du procès intenté à Vienne contre Servet ; à ce titre, cette publication a de l'importance.

Ajoutons que vers le milieu du siècle, en 1757, le Petit Conseil de Genève refusa de communiquer au professeur Jacob Vernet, qui désirait les consulter, les pièces originales du procès de Servet, en faisant valoir le motif qu'il convenait d'ensevelir dans l'oubli ces documents, estimés par lui peu honorables pour la mémoire de Calvin. Cette attitude du gouvernement genevois est d'autant plus significative que, peu auparavant, Voltaire, le grand champion des opprimés, avait, dans le chapitre de son *Essai sur les mœurs* intitulé : *Calvin et Servet*, stigmatisé en termes sévères l'intolérance du réformateur, et défendu la mémoire de son antagoniste.

Il nous reste à relever, dans l'*Histoire littéraire de Genève*, publiée en 1786 par le bibliothécaire Senebier, une assez maladroite apologie de Calvin, dans laquelle l'auteur, entraîné par son désir de justifier celui-ci, présente un portrait fort chargé de Servet, sur le compte

duquel il va jusqu'à s'exprimer de la sorte : « Le seul examen du procès ne permet pas de « douter qu'il ne fût un blasphémateur et que « ses idées ne conduisissent à l'athéisme, si elles « n'étaient pas l'athéisme lui-même (*Seneb.* I, 222) ». Une semblable assertion est, pour le moins, singulièrement risquée, et permettrait de supposer que Senebier se trouvait lui-même bien peu au courant de ce qu'on savait alors du procès. — Pour le dire en passant, il s'est rencontré de nos jours un auteur qui semble avoir été jaloux de reproduire, ou même de dépasser l'étrange appréciation du bibliothécaire genevois. C'est M. le pasteur Puaux qui, dans sa biographie populaire de Calvin, publiée en 1864, appelle, à diverses reprises, Servet un « athée ».

Après Senebier, franchissons plus d'un demi-siècle pour nous rapprocher de l'époque actuelle, et arrivons aux importants travaux qui, depuis une quarantaine d'années, ont été entrepris au sujet de Servet.

En première ligne, par ordre de dates, se présente l'ouvrage allemand du pasteur Trechsel : *Les Antitrinitaires protestants avant Fauste Socin* (1839), ouvrage dans lequel naturellement a trouvé place une étude sérieuse de la vie et des doctrines de Servet.

Cinq ans plus tard, en 1844, parut le remarquable travail de notre compatriote M. Alb. Rilliet, intitulé : *Relation du procès criminel intenté à Genève, en 1553, contre Michel Servet.* Ce travail est le résultat d'un examen consciencieux et approfondi des pièces originales de la procédure et des autres sources contemporaines qui pouvaient jeter du jour sur le sujet. A l'inverse de Senebier, M. Rilliet reconnaît que Servet « était animé du plus profond respect, d'une « foi sincère pour le christianisme, tel qu'il le « comprenait », et que, « s'il professait souvent « d'étranges théories, son but n'était point de « détruire, dans un esprit d'hostile incrédulité, « l'institution évangélique » (p. 83).

En 1848, un écrivain français, M. Emile Saisset, a consacré à Servet une savante et sympathique étude dans la *Revue des Deux Mondes.* « En mettant en lumière », dit au sujet de ce travail M. Dardier, « le génie du penseur, le « philosophe français a augmenté la gloire en « même temps que le regret de son martyre. « Mais il lui donne à tort des tendances pan- « théistiques. »

Depuis dix ans, la littérature relative à Servet semble avoir pris un essor nouveau. Le tome VIII des *Calvini Opera* édités par les savants professeurs de Strasbourg, MM. Reuss,

Baum et Cunitz, doit, en particulier, occuper dans notre énumération un rang distingué. Une partie de ce volume, mis au jour en 1870, renferme, en effet, la reproduction de 30 lettres de Servet à Calvin, des pièces des deux procès intentés au malheureux Espagnol à Vienne et à Genève, des écrits de Calvin contre lui, et jusqu'à celle des annotations que Servet, pendant sa détention, ajouta en marge de l'un d'eux, annotations en général fort injurieuses pour le réformateur, et qui durent exaspérer un homme d'un tempérament aussi irritable que l'était celui-ci. Il est facile de comprendre combien est précieux un semblable recueil, dont l'étude doit désormais servir de base à tous les travaux ultérieurs sur ce sujet.

Les recherches fort méritoires poursuivies depuis plus de vingt ans avec une persévérance infatigable par M. le pasteur Henri Tollin, de Magdebourg, sont aussi d'une haute importance. M. Tollin semble avoir fait de la réhabilitation de Servet l'œuvre capitale de sa vie. Il a parcouru les archives et les bibliothèques de plusieurs pays pour y recueillir tous les renseignements qu'elles peuvent renfermer sur son héros, pour y rechercher ses ouvrages, aujourd'hui presque introuvables, et pour arriver ainsi à faire connaître Servet par lui-même, et non

plus uniquement ou principalement au moyen des informations souvent inexactes transmises sur lui par ses adversaires. A partir de 1874, M. Tollin a commencé à publier les résultats de ses investigations, soit dans de nombreux articles de journaux ou de revues allemandes, soit dans des opuscules à part, soit enfin dans un ouvrage de longue haleine. Ce dernier, la *Doctrine de Servet* (*Das Lehrsystem Michael Servet's)*, comprend, jusqu'à présent, trois volumes 8° publiés de 1876 à 1878. — Quant aux opuscules, voici leurs titres : 1° *Luther et Servet* (1875). — 2° *Melanchton et Servet* (1876). — 3° *La découverte de la circulation du sang par Michel Servet* (1876). — 4° *Michel Servet, portrait-caractère* (1876). Ce dernier opuscule est le seul qui jusqu'ici ait été mis à la portée des lecteurs de langue française. Traduit en anglais (1877) et en hongrois (1878), il l'a été récemment en français (1879) ; c'est à Mme Picheral-Dardier qu'est due cette dernière traduction.

Poursuivant notre énumération, nous avons maintenant à citer le nom de notre compatriote et ami M. Am. Roget. Dans la première partie du tome IV de son *Histoire du peuple de Genève* (1877), M. Roget a publié une relation très circonstanciée du procès de Servet. L'impartialité habituelle de l'auteur ne lui a pas fait dé-

faut dans ce travail, qui se distingue en outre par un examen très minutieux des faits, en même temps que par une analyse aussi habile que judicieuse de la conduite de chacun des acteurs de ce lugubre drame, afin d'assurer à chacun la part de responsabilité qu'il a encourue.

Au delà de la Manche, on a également commencé à se préoccuper de Servet, et en 1878, un médecin anglais, le docteur Willis a publié une histoire du célèbre martyr. Malheureusement, au dire de M. Dardier, l'exactitude historique de cet ouvrage laisse beaucoup à désirer. Mais il a donné lieu à une critique fort intéressante, publiée la même année par M. Alex. Gordon dans la *Theological Review* de Londres.

Enfin, en 1879, M. Dardier lui-même a inséré dans la *Revue historique*, le travail auquel nous avons fait de nombreux emprunts : *Michel Servet d'après ses plus récents biographes*. Cette étude, d'un grand intérêt, présente le résumé, la critique ou la réfutation des ouvrages antérieurs, de ceux de notre siècle du moins. L'auteur, fort sympathique à Servet, adopte à son égard, le point de vue de M. Tollin. Il voit en lui un grand génie méconnu ou calomnié, soit comme savant, soit comme théologien, et regarde comme un devoir de lui rendre la justice qui lui est due.

A peine M. Dardier venait-il de poser la plume qu'il s'est vu assez inopinément forcé de la reprendre. Le 15 juillet 1879, dans un mémoire lu à la séance annuelle et publique de l'Académie de médecine de Paris, M. le Dr Achille Chéreau contestait à Servet l'honneur d'avoir découvert la petite circulation du sang, honneur qui selon lui, devait revenir à Colombo, de Crémone. Ce mémoire a été publié depuis sous le titre : *Histoire d'un livre. Michel Servet et la circulation pulmonaire.* — M. Dardier, à cette nouvelle, n'a pas craint de s'aventurer sur un terrain qui n'est pas le sien, pour revendiquer énergiquement en faveur de Servet, l'honneur que M. Chéreau prétendait ravir à celui-ci ; et il a déployé dans ce plaidoyer une érudition et une puissance de dialectique d'une rare vigueur qui semblent assurer au pasteur de Nîmes le dernier mot dans ce débat fort inattendu avec un docteur de Paris. La réponse de M. Dardier à M. Chéreau a été publiée comme appendice à la suite de la traduction française du *Portrait-caractère* de Servet de M. Tollin.

Telle est l'énumération des principaux écrits publiés jusqu'à ce jour au sujet de Servet. Jusqu'à ce jour, disons-nous. Nous ne croyons point en effet, cette liste destinée de sitôt à se clore, et il est fort désirable, en particulier, que M. Tol-

lin se décide à utiliser la vaste collection de matériaux qu'il a accumulée pour entreprendre une biographie définitive, si possible, du martyr de Champel[1].

Th. Claparède.

[1] M. Henri Tollin est mort le 11 mai 1902, à l'âge de 69 ans. A côté d'un nombre considérable de publications sur les questions pastorales et sur l'histoire du refuge et des églises protestantes, le vaillant, mais peut-être parfois un peu aventureux champion de Servet avait fait paraître sur son héros, depuis 1880, toute une nouvelle série d'articles ou travaux divers. La liste complète des ouvrages de Tollin se trouve dans sa remarquable *Histoire de la colonie française de Magdebourg* (Magdebourg, 1892, tome 3, p. 490 et s.). On y relève jusqu'à 30 titres d'opuscules se rapportant à l'histoire de la médecine, dans le domaine touchant à son sujet de prédilection. C'est à ces dernières publications que M. Tollin avait dû le titre de docteur en médecine *honoris causâ* que l'Université de Berne lui avait conféré en 1884.

Nous reproduisons. p. 37, en traduisant les titres en français, la longue liste des travaux de M. Tollin qui se rapportent à ses recherches sur Michel Servet.

(Alex. C.)

Pages détachées

Né sous le ciel de l'Espagne, d'une race noble et depuis longtemps chrétienne, d'une famille de robe; grandi au milieu des massacres des Maures et des persécutions des Juifs; à jamais gagné à la tolérance par les excès de l'inquisition, il eut pour maître dans la libre pensée le précepteur des princes d'Aragon; façonné à toutes les pratiques de la piété par le confesseur de Charles-Quint; attaché à la cour de l'empereur alors que pour le couronnement à Bologne (novembre 1529), le cortège impérial traversait l'Italie dans un appareil et une pompe extraordinaires : il ne connut pas de plus grand événement dans sa vie que d'avoir trouvé une Bible. Dès lors, il renonce aux plaisirs, aux honneurs, à l'influence qui lui étaient assurés. Il n'a qu'une seule passion, Jésus. Gagner ce Jésus et le révéler au monde entier, tel est désormais le but de sa vie. Tout ce qui s'oppose à ce Jésus, l'ami de son cœur, il le terrasse avec toute l'ardeur d'un chevalier espagnol. Le monde appartient à son ami, Jésus. Pour ce Jésus, le sauveur historique du monde, le propre Fils de Dieu, il revendique le droit de possession sur l'Eglise, droit que lui voudrait enlever cette frivole doctrine de la trinité scolastique, frondant également et la Bible et la raison. Grâce à l'amour de Jésus, il ne permet pas

d'arrêter dans sa marche le principe de l'autorité de l'Ecriture, dès qu'il est arrivé en face du saint des saints. Non, si jamais doctrine de l'Eglise doit, selon lui, être soumise à l'examen et à la revision de la sainte Ecriture, c'est bien la doctrine sur Dieu et sur les trois Personnes. A cette conviction, Servet entreprit de gagner tous les réformateurs les uns après les autres. Il le doit à son ami céleste, pour lequel il plaide. La réponse des réformateurs est anathème, proscription et mort.

Henri TOLLIN.

(*Michel Servet, portrait-caractère*, trad. par Mme Picheral-Dardier, Paris 1879, p. 46.)

L'ouvrage (de Servet) parut au commencement de l'année 1553. Il était intitulé *Christianismi restitutio*, et renfermait toutes les idées théoriques et pratiques par lesquelles Servet proposait de remplacer les monstrueuses erreurs de l'Eglise romaine et les prétendues réformes des docteurs protestants; les unes et les autres étant également opposées, suivant lui, à l'esprit de l'Evangile et au christianisme primitif. C'était moins l'exposition d'une hérésie limitée qu'un plan complet de réforme; si l'ouvrage avait pu se répandre, l'effet en aurait peut-être été grand, et le nom de Servet n'aurait pas réveillé seulement l'idée d'un anti-trinitaire.

Alb. RILLIET-DE CANDOLLE.

(*Procès criminel de 1553*, Mém. Soc. d'hist. Genève 1844, p. 9.)

Il avait voulu, dans son ouvrage, accomplir une œuvre sérieuse, et il était animé du plus profond respect, d'une foi sincère, pour le christianisme tel qu'il le comprenait. La révélation, dont l'Ecriture renferme le dépôt, formait à ses yeux la règle suprême et sacrée dans les questions religieuses, sur lesquelles l'Esprit Saint pouvait seul éclairer l'intelligence ; Christ était son Maître, son Sauveur et son Dieu.

Alb. RILLIET-DE CANDOLLE.

(Même ouvrage, p. 83.)

Jusqu'ici Calvin ne désirait pas la mort de Servet. Il se serait contenté d'une rétractation explicite de ses erreurs. Mais quand il voit Servet s'obstiner à soutenir ses opinions impies et antichrétiennes sur la Trinité, le baptême des enfants, le péché originel, contredire avec impudence Moïse, un écrivain inspiré, fausser la prophétie concernant « l'effacement de nos péchez et portement de nos iniquités, » et de plus l'accuser lui, Calvin, d'enseigner des doctrines erronées, il espère que la peine capitale sera prononcée contre lui. Calvin voudrait seulement qu'on adoucît l'horreur du supplice, c'est-à-dire probablement que Servet mourût par le glaive et non sur le bûcher. Il ne demande pas, comme les juges de Vienne, qu'on « le brusle à petit feu ».

Pourquoi ce changement de manière de voir chez un homme qui connaissait Servet à fond et de longue date ?

Parce que Calvin ne poursuit ni une vengeance

personnelle, ni une vengeance théologique. Il n'a qu'un but : avancer la gloire de Dieu et maintenir son honneur, faire respecter la vérité divine, la volonté du Dieu souverain. Du moment que Servet s'entête à attaquer cette vérité... cet hérétique est un criminel, convaincu de lèse-majesté divine. Le devoir du magistrat fidèle est de le retrancher de la communauté, d'amputer courageusement le membre pourri qui risque d'infecter le corps tout entier.

Eug. Choisy.

(*La théocratie à Genève au temps de Calvin.* Genève 1897, p. 133.)

Les adversaires de Calvin à Genève avaient espéré pouvoir s'appuyer sur les Eglises suisses pour lui résister; ils auraient vu avec plaisir Servet se tirer d'affaire. Bonivard affirme, avec assez de vraisemblance, que les Perrinistes excitaient Servet contre Calvin et le berçaient de l'espoir qu'ils le soutiendraient; cela expliquerait les variations de ton du malheureux Espagnol. Au dehors, on croyait à l'entente de Servet avec les Perrinistes. Ceux-ci étaient du reste assez forts pour le sauver s'ils l'eussent voulu. Ils ne l'osèrent pas. Ils ont senti instinctivement que s'ils confondaient leur cause avec celle d'un homme accusé de blasphème, de sédition, d'attentat contre la religion chrétienne, contre les fondements de la « chrestienté, » avec un homme rebelle au principe théocratique, convaincu des plus dangereuses hérésies, de l'avis unanime des cantons évangéliques un flot de réprobation se

serait déchaîné contre eux, et l'opinion publique se serait détournée d'eux avec horreur, comme de fauteurs d'anarchie et d'irréligion.

.... Il faut reconnaître que Perrin essaya — quoique faiblement — de sauver Servet. Le 26 octobre, il demanda que la cause fût portée au Conseil des Deux Cents. Cette proposition, qui est tout à son honneur, fut repoussée et le Petit Conseil condamna Servet « à estre mené en Champel et là estre bruslé tout vif.... et son livre bruslé. »

(Même ouvrage, p. 145.) Eug. CHOISY.

Si les contemporains de Calvin et de Luther ont pu voir en toute bonne foi en Servet un sceptique avoué et un démolisseur furibond, nous autres hommes du dix-neuvième siècle, qui avons vu, depuis que la spéculation théologique est devenue libre, tant d'opinions et de systèmes divers surgir à l'horizon de la pensée et enrôler des adhérents, nous ne pouvons plus nous placer à un point de vue aussi rétréci, et nous pensons que tout homme impartial qui aura jeté les yeux sur les écrits de Servet devra reconnaître en lui, non un contempteur de la foi chrétienne, mais, au contraire, un croyant exalté et enthousiaste, désirant ardemment gagner ses contemporains au christianisme tel qu'il le comprenait. Il est très présomptueux, cela n'est pas douteux ; il altère, par l'importance qu'il attribue à ses spéculations, la simplicité de l'Evangile primitif, mais est-il beaucoup de théologiens qui soient à l'abri d'un tel reproche ?

Amédée ROGET.

(*Hist. du Peuple de Genève*, IV, Genève 1877, p. 35.)

Cependant le cortège, et le peuple qui l'accompagne, ont atteint les hauteurs de Champel Les préparatifs du supplice sont achevés, et le bourreau n'attend plus que la victime. Avant de la lui livrer, Farel invite l'hérétique à solliciter les prières des spectateurs qui l'environnent, et à joindre lui-même ses supplications aux leurs. Servet obéit à cette demande, puis il se tait; mais de pieuses invocations continuent à se diriger vers le ciel, pendant que le malheureux, pour qui s'élèvent ces prières, monte en silence sur le bûcher. Au milieu des fagots qui vont le consumer, se dresse un pieu auquel le bourreau l'attache par des cables de fer; son livre, cause et compagnon de son supplice, est lié à ses flancs; sur sa tête est posée une couronne de feuillage enduite de soufre. Tout à coup brille à ses yeux la torche meurtrière, et la vue du feu lui arrache un cri d'effroi, qui fait irrésistiblement tressaillir les témoins de cette funèbre scène.

Bientôt les flammes l'ont atteint, elles le dévorent, et avant qu'une heure se soit enfuie, il ne reste de Servet, sur la terre, que des cendres dispersées, un nom désormais célèbre, et un lugubre souvenir.

Alb. Rilliet-de Candolle.

(*Procès criminel*, Genève 1844, p. 122.)

L'Eglise réformée ne comprit pas qu'en donnant à l'homme la vérité pour terme, Dieu lui a donné la libre recherche pour moyen. Elle avait uniquement tourné vers la première ses désirs et ses efforts, et lorsqu'elle crut l'avoir atteinte, elle jugea

la seconde désormais superflue : après s'être servie de la liberté, non pour détruire, mais pour déplacer l'autorité en matière de foi, elle voulut à son tour interdire aux autres l'emploi de cet instrument dont elle ne vit plus que les dangers....

Le supplice de Servet fut en même temps le fruit et le remède de cette funeste inconséquence. La répression n'avait en effet, pour terme logique et pour résultat efficace, que le bûcher. Les flammes du bûcher mirent en lumière, mieux que les arguments les plus habiles, l'iniquité de la répression. Elles ont, à elles seules, autant peut-être éclairé les esprits, que tous les auto-da-fé catholiques ; car une éclatante contradiction choque plus encore que les résultats d'un système conséquent.

Alb. Rilliet-de Candolle.

(Même ouvrage, p. 123.)

Ce n'est pas Calvin précisément qui est coupable de cette action, c'est le protestantisme de son temps. Mais que le protestantisme du seizième siècle, que la piété des réformateurs, aussi ardente que sincère, ait pu et même dû voir mûrir ce fruit sanglant, c'est là sa condamnation ; c'est la preuve irrécusable que nous, aujourd'hui, avec notre protestantisme, nous ne pouvons rester inféodés aux réformateurs de cette époque, quelque grands, quelque héroïques et pieux qu'ils aient été. La destinée de Servet permet de mesurer combien le protestantisme biblique de 1521, qui délivre l'âme, a dégénéré, en devenant le protestantisme confessionnel de 1553, qui dévore l'hérétique. Aujourd'hui

de même, le jugement que l'on porte sur Servet peut servir dans nos cœurs de mesure à la candeur de cet amour divin qui ne veut ni la haine, ni la mort de nos frères, mais le support et une fraternité pleine de franchise à l'égard de ceux qui se trompent.

Henri TOLLIN.

(*Portrait-caractère*, trad. par Mme Picheral-Dardier, Paris 1879, p. 10.)

Aujourd'hui, la cruelle condamnation de Servet, stigmatisée par les adversaires de la Réforme, est devenue pour les protestants un sujet de tristesse profonde, nous dirions volontiers de remords, si la faute devait être attribuée uniquement à l'inflexibilité calviniste, et si nous n'avions le droit de faire tomber une grande part de responsabilité sur les traditions impitoyables léguées au XVIe siècle par l'Eglise et la jurisprudence du moyen-âge.

F. DE SCHICKLER.

(*Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 1879, p. 323.)

C'est la Réforme tout entière du seizième siècle qui est coupable, car, si l'on excepte quelques nobles esprits, les Sébastien Castalion, les Renato, les Zurkinden et d'autres, qui ont devancé leur époque en prêchant la tolérance, les protestants les plus pieux et les plus débonnaires des deux

églises, Melanchthon notamment, le doux Melanchthon, ont applaudi à la sanglante exécution.

Ch. Dardier.

(*Encyclopédie des Sciences religieuses* [art. Servet], Paris 1881.)

Nous sommes cependant loin de méconnaître la valeur des arguments mis en avant pour disculper Calvin, ou du moins atténuer sa responsabilité ; nous serions plutôt porté à les renforcer par la considération que voici. Il ne faut pas perdre de vue qu'au moment où Calvin et ses amis s'employèrent à perdre Servet, ils étaient exaspérés, poussés à bout, soit par les exploits sanglants de la réaction catholique en Angleterre, soit par les supplices qui, dans toute l'étendue de la France, décimaient leurs coreligionnaires [1]. Que dans cette situation périlleuse, serrés de près par un adversaire implacable, Calvin et ses compagnons d'armes, voyant surgir un nouveau venu qui menaçait de saper leur autorité, se soient décidés à l'immoler au moyen du glaive de la loi, cela est sinon louable, au moins assez compréhensible ; car les hommes d'Eglise, l'histoire le proclame, ne sont pas moins accessibles aux suggestions de la passion que les autres mortels.

Amédée Roget,

(*Histoire du Peuple de Genève*, IV, Genève 1877, p. 108.)

[1] Le 2 septembre, trois évangéliques étaient brûlés à Lyon.

Etait-ce la situation critique de la Réforme en Angleterre et en France qui obligeait Genève à prouver son orthodoxie en immolant Servet? C'est là certainement une des causes principales du bûcher du malheureux Espagnol, mais à notre avis, elle ne suffit pas à l'expliquer. Il y a eu à cette mort une cause plus profonde. N'oublions pas que la condamnation de Servet a été prononcée par un gouvernement très mal disposé pour Calvin, très peu désireux de maintenir et de confirmer son autorité. Il y avait donc un principe, une puissance qui poussait logiquement, comme malgré lui, le magistrat genevois à sévir contre l'hérétique, contre celui qui avait dit qu'à Genève « il n'y a ni Dieu, ni église, ni chrestienté, pour ce qu'on y baptise les petits enfans ». Ce principe, c'est le principe théocratique; cette puissance est celle de la conscience collective de l'époque....

Calvin croit avec son temps que le dogme ecclésiastique de la Trinité est aussi implicitement enseigné par l'Ecriture, parole divine infaillible, que l'Eglise catholique l'affirmait explicitement enseigné par la tradition...

La doctrine de Servet n'est pas simplement hérésie, elle est blasphème et révolte contre l'ordonnance divine. Or, comme l'autorité du Dieu souverain et de sa Parole, l'autorité de la loi évangélique de Christ, est le fondement même sur lequel on fait reposer toute société humaine, toute autorité terrestre, tout ordre civil, tout gouvernement politique et spirituel, la mort de Servet se trouve être une nécessité politique et sociale tout autant qu'une nécessité religieuse. Eug. Choisy.

(*La théocratie à Genève*. Genève 1897, p. 148.)

Si Servet s'est trompé, et en quoi, nous n'avons pas à le décider ici. Supposé même que le médecin célèbre qui a vu publier en quelques années jusqu'à cinq éditions de l'un de ses écrits[1] et qui, avant Harvey, a découvert la circulation du sang; que l'inventeur de la géographie comparée et l'éditeur de la meilleure édition de Ptolémée; que l'astrologue et le mathématicien aux pieds duquel s'étaient assis pour s'instruire des docteurs, des comtes, des archevêques; que ce savant universel ait fait erreur dans un domaine, celui de la théologie, il peut néanmoins être regardé encore comme un homme d'honneur; il peut avoir cherché loyalement la vérité, et il n'y a dans son erreur aucun motif pour qu'on le martyrise et qu'on le brûle. Mais si, au contraire, il n'a fait qu'accomplir courageusement ce que la thèse fondamentale et le principe formel de la réformation lui ordonnaient; s'il a eu sur la Bible et la théologie des vues plus larges que les héros qui l'ont brûlé; s'il a pénétré plus profondément dans les secrets de l'amour de Dieu, dans les entrailles de la miséricorde céleste, est-il défendu d'épouser sa passion et de poursuivre ses recherches par la seule raison que les réformateurs, un jour, l'ont tenu pour hérétique et pour blasphémateur?

H. Tollin.

(*Portrait-caractère*, p. 11.)

[1] *Syruporum universa ratio*, traité de therapeutique, 1537 à 1548. (Paris, puis Venise et Lyon.)

La controverse provoquée par la mort de Servet se réveilla au dix-huitième siècle. L'apaisement des animosités confessionnelles permettait alors d'apprécier les faits avec plus de sang-froid. La thèse de la légitimité du supplice des hérétiques, jadis plaidée avec tant de désinvolture, ne trouva plus que des avocats timides et clair-semés. Le secrétaire d'Etat Jean-Antoine Gautier, bien que zélé protestant, eut le mérite de formuler le premier, dans son histoire manuscrite, un jugement qui concorde entièrement avec les inspirations de la conscience moderne.

Amédée ROGET.

(*Histoire du Peuple de Genève*, t. IV, p. 126.)

Servet est autre chose qu'un nom à accoler malignement à celui de Calvin comme on parle du duc d'Enghien à propos de premier Consul; il est quelqu'un. De bons juges le rangent parmi les plus grands savants de son siècle. Il mérite donc d'être étudié en lui-même, et pour lui-même, dans sa vie et dans ses ouvrages.

Eug. RITTER.

(*Alliance libérale,* Genève 1880.)

Servet a dit le premier, contrairement à l'opinion d'Aristote et de Galien, que la cloison du cœur n'est pas perforée. Flourens admet que Vésale a le premier découvert la non-perforation de la cloison interventriculaire. Mais M. Tollin a bien montré

que, dans la première édition de Vésale, le passage où il est question de l'imperforation de la cloison n'existe pas : c'est seulement dans l'édition de 1555, deux ans après la publication de la *Restitution du christianisme,* que Vésale ose dire que la cloison n'est pas percée. Ainsi voilà la première erreur de Galien relative à la communication des deux ventricules renversée, et cela, non par Vésale, mais par Servet.

Et si Vésale ne parle pas de Servet, c'est qu'en ces temps d'intolérance universelle, soutenir les doctrines d'un aussi grand hérétique était un péché véritablement mortel...

Quelques années après la mort de Michel Servet, Realdo Colombo décrit avec une très grande exactitude la circulation pulmonaire : mais ses expressions sont celles de Servet... Je le répète, il est évident que Colombo a copié Servet, ce qui n'a rien d'étonnant puisque nous avons vu les disciples et les amis de l'infortuné théologien se réfugier en Italie, à Padoue notamment et à Venise.

Voilà donc la seconde erreur de Galien, ou plutôt l'erreur d'Aristote acceptée par Galien, à savoir le passage de l'air dans la veine pulmonaire, définitivement renversée par Servet.

Ch. Richet.

(*Revue des Deux-Mondes*, La decouv. de la circul. du sang, juin 1879.)

M. Tollin a eu l'heureuse idée, dans le *Portrait caractère*, de faire connaître Servet d'après Servet lui-même ; il reproduit de nombreux passages de ses écrits aujourd'hui si rares, et donne ainsi une

sorte d'anthologie de l'auteur dont il veut réhabiliter la mémoire.

L'impression qui ressort de la lecture de ces citations est que Servet avait une âme sincèrement pieuse. Les Saintes Ecritures, non moins que la philosophie, lui avaient servi de guide dans sa recherche de la vérité. Si, esprit curieux, spéculatif, avide de remuer une foule de questions, il en vint à adopter des idées théologiques en plein désaccord avec l'orthodoxie régnante, il n'en résulte nullement que l'on soit fondé à nier ses aspirations religieuses, l'élévation de ses sentiments et la réalité de sa foi.

Etait-il un impie, l'homme qui s'exprimait de la sorte : « Dieu a tellement aimé son Fils que ce seul commandement de la foi en Christ remplace pour nous toute la loi ; et si nous l'observons, il nous apporte un bien plus considérable que tous les autres ? » On a osé prétendre qu' « il ne savait pas prier ». Que signifie cette accusation toute gratuite à l'égard d'un chrétien qui semble, au contraire, avoir eu une tendance au mysticisme, et qui, comme le dit fort bien M. Tollin, « mêlait à ses écrits théologiques des soupirs de prière ? »

Th. Claparède.

(*Semaine religieuse*, 27 décembre 1879.)

Porté d'instinct vers les grandes choses, esprit chevaleresque, cœur chaud et sympathique, d'une curiosité inquiète, insatiable, il cherchait de préférence dans tous les domaines les chemins non frayés... Foncièrement religieux, mais d'une piété

large et tolérante, il voulait choisir dans tous les systèmes et dans tous les cultes, au travers des imperfections et des voiles, ce que chacun d'eux avait de meilleur.

Plein de confiance en lui-même, il exposait sa foi avec un naïf orgueil, parfois avec un ton de jactance ou de modeste ironie qui blessait et irritait ses adversaires. Mais toujours sincère et n'ayant réellement de passion que pour la vérité, il ne demandait qu'à s'instruire et provoquait imprudemment dans ce but, envers et contre tous, une discussion contradictoire.

Pour vivre en repos dans cette rude époque qui ne semblait se plaire que dans les extrêmes, il aurait dû rester obscur et se taire; mais il parla parce qu'il croyait.

Il a vécu trois siècles trop tôt, sinon pour sa gloire, du moins pour son bonheur et sa paix.

Ch. Dardier.

(*Revue historique*, mai-août 1879, p. 23.)

Il est certain que Servet, par son génie, peut marcher l'égal des plus grands hommes de son grand siècle, et même d'un Calvin.

Stæhelin.

(*Calvin*, Elberfeld 1863, p. 428.)

Il ne voulait pas démolir les fondements de la religion chrétienne, mais lui donner une base qu'il estimait plus solide, plus conforme à l'Evangile.

Ce projet grandiose n'a pas abouti et ne pouvait

pas aboutir, soit parce que les idées de Servet étaient trop philosophiques pour pénétrer dans les masses, soit parce qu'elles trouvèrent, dès leur berceau, de trop puissants adversaires. Néanmoins ses ouvrages, aujourd'hui fort rares, restent comme un monument de la libre recherche en matière de philosophie et de religion et dénotent, dans un siècle où l'intolérance était générale, un courage et une franchise au-dessus de tout éloge.

Jean GEYMONAT.

(*Michel Servet et ses idées religieuses* [thèse], Genève 1892, p. 61.)

M. Dardier a accompli une œuvre généreuse en venant réhabiliter une infortunée victime de l'intolérance de son siècle dans la ville même où s'est dressé son bûcher[1]. Les hommes de cœur de toutes les opinions religieuses, sans en excepter les admirateurs les plus fervents du réformateur genevois, doivent, à mon avis, lui en savoir gré. *Amicus Calvinus, sed magis amica veritas.*

Th. CLAPARÈDE.

(*Semaine religieuse*, 15 mai 1880.)

[1] M. Ch. Dardier, de Nîmes, avait fait les 6 et 9 avril 1880 au temple de la Fusterie, deux conférences sur Michel Servet : *Le chrétien et le savant ; Le théologien et le martyr*. — M. le pasteur Richard donna l'hiver suivant une conférence sur le même sujet dans le temple de Saint-Gervais.

Liste des travaux de M. Tollin

relatifs à Michel Servet (voy. p. 20).

---

*Sauf ceux marqués d'un *, qui existent en français, tous ces travaux sont en langue allemande.*

Jean Calvin, article dans l'Encycl. allem. de Wiegandt et Greiben (5 p.).

Recherches scripturaires de Paul Burgensis. — 1874, dans Zöckler's Beweis des Glaubens (6 p.).

Luther et Servet et leur influence réciproque. — 1875, Berlin, Mecklenburg, éditeur (61 p.).

Melanchton et Servet. — 1876, Berlin, Mecklenburg, éditeur (198 p.).

* Portrait-caractère de Michel Servet. — 1876; trad. en français par Mme Picheral-Dardier, Paris, 1879, Fischbacher (69 p.). Cette traduction est suivie d'une bibliogr. des ouvrages de et sur Servet et d'un appendice de M. Dardier sur Servet et la circulation pulmonaire.

La doctrine de Servet. — 1876-78, Gütersloh, 3 vol. (800 p.).

Servet et les réformateurs de la Haute-Allemagne. I, Martin Bucer. — 1880, Berlin, Meckl. éd. (272 p.).

Une préface pour une tragédie en 5 actes « Servet » de Hamann. — 1881 (voy. *Journal de Genève*, 11 août 1881).

Dans le *Magazin für die Litteratur des Auslandes* (Berlin) :

Les confesseurs de Charles-Quint. — 1874, (12 p.).

Les grèves des imprimeurs à Lyon au milieu du XVIe siècle. — 1875 (3 p.).

Situation ecclésiastique de Strasbourg au début de la Réforme. — 1875-76 (4 p.).

Michel Servet et Martin Bucer. — 1876 (4 p.).

Dans *Riehl's histor. Taschenbuch* (Leipzig) :

La vie d'étudiant à Toulouse au commencement du XVIe siècle. — 1874 (22 p.).

La tolérance à l'époque de la Réforme. — 1875.

Un voyage impérial en Italie en 1529 et 1530. — 1877 (52 p.).
La diète d'Augsbourg. — 1880.

Dans *Kahnis Zeitschr. für histor. Theologie :*

Enfance et jeunesse de Servet. — 1875 (72 p.).

Dans *Prot. Kirchenzeitung :*

Pour réhabiliter Servet. — 1875 (4 p.).

Dans *Thelemann's ref. Kirchenzeitung :*

Servet à la diète d'Augsbourg. — 1876 (55 p.). Voir Roget, Hist. du peuple de Genève, IV, p. 5; et un roman de Marie Andrae intitulé « Ein Martyrium in Genf ». Berlin 1877.

Dans *Theolog. Studien und Kritiken :*

La *Confutatio* de *De Trinitatis erroribus* attribuée à Bucer. — 1875 (25 p.).
Dialogue de Michel Servet sur la Trinité. — 1877 (18 p.).
Les idées de Servet sur Dieu. — 1879 (18 p.).
Idées de Servet sur la prédication, le baptême et la cène. — 1881 (30 p.).

Dans *Jahrbücher für prot. Theologie :*

Idées de Servet sur l'adoption divine. — 1876 (30 p.).
Réfutation par Alex. Alesius de la *Restitutio* de Servet. — 1877 (22 p.).
Les contradicteurs christologiques de Servet. — 1881 (41 p.).
L'auteur de *De Trinitatis erroribus* et les catholiques contemporains. — 1891 (45 p.).

Dans *Zeitschr. für luther. Theologie :*

Connaissances linguistiques de Servet. — 1877 (30 p.).
Compte rendu de *De Mich. Serveti doctrina* de Pünjer. — 1878 (2 p.).

Dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français :*

* Catalogue analytique de mes études sur Servet. — 1879, Paris (6 p.).
* Cassiodore de Reina. — 1883-84 (33 p.).

Dans *Hilgenfelds Zeitschr. für wiss. Theologie :*

Servet et la Bible. — 1875 (41 p.).

Doctrine démonologique de Servet. — 1876 (18 p.).
Le panthéisme de Servet. — 1876 (24 p.).
Contribution à l'étude de Servet — 1876 (41 p.).
Michel Servet à Toulouse. — 1877 (45 p.).
L'antechrist de Michel Servet. — 1879 (25 p.).
Idées de Servet sur le monde. — 1879 (10 p.).
Anthropologie et sotériologie de Servet. 1880 (20 p.).
Le positivisme de Michel Servet. — 1880 (34 p.).
Jésus dans la *Restitutio*. — 1881 (20 p.).
Idées de Servet sur l'esprit de régénération. — 1881 (18 p.).
Eschatologie de Servet. — 1881 (6 p.).
Thomas d'Aquin, maître de Michel Servet. — 1891 (60 p.).

Dans *Zeitschr. der Gesellsch. für Erdkunde :*

Michel Servet géographe. — 1875 (40 p.).
Michel Servet prédécesseur de C. Ritter et d'A de Humboldt. — 1879 (13 p.).

Histoire de la médecine.

Comment Michel Servet devint médecin. — 1875. Göschen's deutsch Klinik (7 p.).
La découverte de la circulation du sang par Michel Servet. — 1876. Preyer's Sammlung, physiol. Abhandl. Jéna (82 p.).
Michaelis Villanovani (Serveti)... *apologetica disceptatio pro astrologia*. Réimpr. d'ap. l'éd. parisienne de 1538, avec introd. et notes. — 1880, Berlin, Mecklenburg, éditeur.

Dans *Virchow's Archiv für pathol. Anatomie :*

Symphorien Champier, le maître lyonnais du médecin Servet. — 1874 (6 p.).
J. Thibault, l'ami parisien de Servet. — 1879 (16 p.).
Le médecin royal et astrologue de cour Jehan Thibault. — 1879 (17 p.).
Introduction à l'étude de la médecine en 1340 et 1533. — 1880 (32 p.).
William Harvey. — 1880.
La part de Colombo à la découverte de la circulation du sang. 1883 (27 p.).
Les Espagnols, les Italiens, les Français et la découverte de la circulation. — 1883, 3 art. (97 p.).
Les Anglais et la découv. de la circulation. — 1884 (88 p.).
Saint-Vertunien Delavau. — 1885 (32 p.).

Dans *Rohlfs' Archiv für Geschichte der Medicin :*

Procès de Thibault. — 1880 (38 p.).
Le procès de Paris de Michel Servet. — 1880 (38 p.).
Michel Servet, l'homme de l'expérience — 1884 (6 p.).
La *Brevissima Apologia* de Michel Servet *pro Symphoriano Campegio in Leonardum Fuchsium.* — 1884 (33 p.).
Michel Servet à Charlieu. — 1885 (20 p.).

Dans la *Revue scientifique,* Paris :

* Servet. — 1880 (8 p.).
* Champier, Fuchs et Servet. — 1885 (12 p.).

Dans *Biolog. Centralblatt :*

Harvey et ses devanciers. — 1883 (77 p.).
André Vésale. — 1885 (40 p.).

Dans *Allg. œsterreich. Literaturzeitung :*

Compte rendu de l'étude d'Allut sur Symphorien Champier. — 1885.

Dans *Pflüger's Archiv für gesammte Physiologie :*

Matteo Realdo Colombo. — 1880 (30 p.).
Sections et vivisections de R. Colombo. — 1880 (12 p.).
Remarques critiques sur Harvey et ses devanciers. — 1882 (50 p.).
Une opinion italienne (celle de Bizzozero) sur la première découverte de la circulation. — 1884 (12 p.)
Le nouveau William Harvey de Rob. Willis. — 1885 (21 p.).
André Césalpin. — 1886 (96 p.).

INDEX

Alesius, 38.
Allut, 40.
Allwœrden, 12.
Andrae, Marie, 38.
Aristote, 32, 33.
Artigny (d'), 13.
Baum, 16.
Bellius, 11.
Bizzozero, 40.
Bonivard, 24.
Borgeaud, 8.
Bucer, 37, 38.
Burgensis, 37.
Calvin, *passim*.
Castalion, 11, 28.
Cesalpin, 40.
Champier, 39, 40.
Charles-Quint, 22, 37.
Chéreau Dr, 19.
Choisy, Eug., 24, 25, 30.
Claparède, Th. 7, 20, 34, 36.
Colombo, 19, 33, 39, 40.
Cunitz, 16.
Dardier, 11, 15, 18, 19, 29, 35, 36, 37.
Delavau, 39.
Farel, 26.
Fazy, H., 8.
Flourens, 32.
Fuchs, 40.
Galien, 32, 33.
Gautier, J.-A., 32.
Geymonat, 36.
Gordon, 18.
Hamann, 37.
Harvey, 31, 39, 40.
de Humboldt, 39.
Luther, 17, 25, 37.
Melanchton, 17, 29, 37.
Mosheim, 12.
Perrin, 24, 25.
Picheral-Dardier, Mme, 17, 22, 28, 37.
Ptolémée, 31.
Puaux, 14.
Pünjer, 38.
de Reina, traducteur de la Bible en espagnol, 38.
Renato, poète sicilien, 28.
Reuss, 15.
Richard, pasteur, 36.
Richet, Ch., 33.
Rilliet, Alb., 15, 22, 23, 26, 27
Ritter, C., 39.
Ritter, Eug. 32.
de la Roche 12.
Roget, Am., 17, 25, 29, 32, 38.
Saisset, 15.
de Schickler, 28.
Senebier, 13.
Socin, 14.
Stæhelin, 35.
Thibault, 39, 40.
Thomas d'Aquin, 39.
Trechsel, 14.
Tollin, H., 16 18, 19, 20, 22, 28, 31, 33, 37.
Vernet, Jacob, 13.
Vesale, 32, 33, 40.
Voltaire, 13.
Willis 18, 40.
Zurkinden, secrétaire d'Etat bernois, 28.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED